



CODE COMPORTEMENTAL 2017/2018

Important

Nous aimerions attirer votre attention sur les valeurs relatives au comportement social que nous attendons des élèves qui intègrent le Collège du Léman, ainsi que sur le code vestimentaire qu'ils se doivent de respecter.

Durant l'année scolaire, si un élève discrédite l'école par son comportement, que ce soit dans l'enceinte du CDL ou à l'extérieur, le CDL avisera ses parents ou tuteurs et se réservera le droit de prendre les mesures disciplinaires ou d'appliquer les sanctions qui s'imposent, jusqu'à la suspension ou l'expulsion.

CODE COMPORTEMENTAL

Un comportement général basé sur la Tolérance, l'Acceptation et le Respect

Dans une école internationale, il est particulièrement important de comprendre et de reconnaître qu'étudier et cohabiter sont des valeurs communautaires. Au Collège du Léman, les valeurs clés auxquelles nous aspirons sont le Respect, l'Internationalisme, l'Esprit et l'Excellence. Du fait de la présence continue de parents et d'enfants de tous âges, le comportement doit clairement et à tout moment refléter ces valeurs. Alors que les différences culturelles sont appréciées et acceptées et que les langues maternelles sont soutenues par le programme académique, l'anglais et le français restent les langues officielles de communication.

Pour faciliter l'adhésion aux valeurs de RISE une attention toute particulière doit être portée sur les points suivants :

Comportement et langage

Les élèves doivent être vigilants dans leur comportement et leur langage. Sur le campus de l'école et pendant les sorties organisées par le Collège du Léman, un comportement offensant et/ou un langage insultant n'est pas acceptable.

Vol

Les élèves doivent en permanence respecter la propriété d'autrui et le vol ne sera pas toléré sur notre campus. De plus, il est de la responsabilité des élèves de mettre leurs affaires en sécurité et de ne pas les laisser sans surveillance.

Chaque élève du Secondaire peut obtenir un casier fermant à clé afin de mettre ses affaires en sécurité¹.

Violence

La violence n'a pas sa place dans notre communauté éducative. Aucun comportement violent ne sera toléré sur notre campus.

Intimidation²

L'intimidation est une forme particulière de violence et ne sera pas tolérée dans notre école. L'intimidation se produit lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves est la cible d'actes intentionnels répétés, blessants et malveillants de la part d'un groupe ou d'un individu. En font partie l'intimidation sur Internet et toute utilisation malveillante d'Internet, de téléphones, de sites de discussions et de réseaux sociaux. L'intimidation peut se traduire par des agressions physiques (violence, brutalité, etc.), des attaques verbales (injures, rumeurs, etc.) et des méthodes psychologiques (pressions, menaces, etc.) et/ou sociales (isolement de l'élève, etc.) Tout sera mis en œuvre afin d'éradiquer l'intimidation, des séances d'information seront ainsi organisées et une suspension de celui/celle ou ceux/celles qui l'ont perpétrée pourrait intervenir.

Nous encourageons toute victime d'intimidation ou tout témoin d'intimidation à demander conseil et soutien en relatant le comportement auprès d'un adulte responsable.

Démonstrations d'affection en public²

Dans notre communauté multiculturelle, les démonstrations d'affection en public doivent être évitées car elles pourraient offenser ou être mal perçues par d'autres membres de la communauté.

BEHAVIOURAL CODE 2017/2018

Important

We draw your attention to the standards of social behaviour and dress that we expect of students attending Collège du Léman.

Please note that during the school year, if a student discredits the school by his/her behaviour on or off campus, the school will inform the student's parents of the incident and reserves the right to take the appropriate disciplinary measures or sanctions, up to and including suspension or expulsion.

BEHAVIOURAL CODE

General Behaviour of Tolerance, Acceptance and Respect

In an international school it is especially important to understand and recognise the community values of living and learning together. At Collège du Léman the key values we aspire to are Respect, Internationalism, Spirit and Excellence (RISE). Since parents and children of all ages are continually in the school, behaviour should clearly and consistently reflect these values. While cultural differences are appreciated and accepted, and mother tongue languages are supported in the learning environment, English and French are the expected languages of communication.

To facilitate adherence to the values of RISE, particular attention is drawn to the following:

Behaviour and Language

Students should remain conscious of the impact of behaviour and language on others. On the school campus and during excursions, offensive behaviour and/or profane language is not acceptable.

Theft

Students should respect other students' property at all times, and theft will not be tolerated on our campus. In addition, students are responsible for keeping their belongings safe and not leaving them unattended. Every Secondary student has access to a locker¹.

Violence

Violence has no place in our learning community and such behaviour is not tolerated on our campus.

Bullying²

Bullying is a particular type of violence and will not be tolerated in our school. Bullying occurs when a student or group of students is the target of repeated intentional hurtful and negative actions from an individual or a group. This includes cyber-bullying and such negative use of internet, phones, chats and social networking sites. Bullying uses means such as physical aggressive actions (violence, hitting), verbal attack (name calling, gossiping ...) and psychological (intimidation, threat) and/or social (isolating people) tactics. Everything possible will be done to eradicate bullying, including group information sessions and possible suspension from class for the perpetrator(s).

Any victim or witness of bullying is encouraged to seek advice and reassurance by reporting the behaviour to any responsible adult.

Public Displays of affection²

In our multicultural setting, intimate displays of affection must be avoided as it may cause offense and misunderstanding to other members of the community.

Equipements électroniques

L'utilisation d'iPad et de Macbooks sont acceptés dans les classes seulement sur instruction du professeur. L'utilisation est également possible à l'extérieur des classes. Mauvaises utilisations ou abus impliqueront la confiscation du matériel jusqu'à la fin de la semaine. De même, tout dérangement de l'environnement scolaire dû à ces appareils sera sanctionné par la confiscation de l'équipement en cause.

L'utilisation de téléphones mobiles est interdite en classe. Les conversations téléphoniques et l'utilisation d'écouteurs ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments. L'utilisation abusive entraînera la confiscation des articles. Pour des raisons de sécurité, les élèves pourront récupérer leur téléphone à la fin de la journée au bureau du Principal de la section. Ils devront ensuite l'y ramener le lendemain matin avant le début des cours.

Périodes d'étude¹

Elles concernent généralement les élèves des classes de grade 11/IB1/1ère ou supérieures. Les élèves doivent, durant ces périodes, se rendre dans les zones du campus réservées à cet effet soit : à la bibliothèque, à la mezzanine Olympus et en salle d'étude.

Travail scolaire²

Tout travail doit être rendu dans les délais impartis et être présenté de façon claire et lisible. Le plagiat ainsi que toute autre forme de tricherie ne sont pas acceptables. La tricherie aux examens sera immédiatement sanctionnée par un zéro. Aucun dispositif électronique (y compris les montres intelligentes) ne doit être utilisé lors des évaluations.

Intercours / Pauses

Lorsque la météo le permet, les élèves doivent sortir des bâtiments afin de s'aérer et changer brièvement d'environnement. Ils ne sont autorisés à rester dans les couloirs des bâtiments qu'en cas de météo peu clémente. Dans ce cas précis, les élèves du primaire seront supervisés dans les salles de classe. Les élèves du secondaire ne sont pas autorisés à rester dans les classes durant les intercourts / pauses sans une supervision adulte. Les interclasses ne sont pas une pause et permettent seulement de se préparer pour le cours suivant. Par conséquent, se rendre au Panther Café pendant cette période n'est donc pas autorisé.

Le Grenier et la Mezzanine Olympus¹

Ce sont des endroits réservés aux élèves des classes de grade 11/IB1/1ère ou supérieures afin qu'ils puissent étudier ou se relaxer. Néanmoins, pendant le déjeuner, ils sont accessibles en tant qu'aires de pique-nique pour tous les élèves. Les escaliers doivent être maintenus dégagés, ceci en cas d'évacuation d'urgence du bâtiment.

Salles de classe / Couloirs

Les pupitres ainsi que tout le matériel présent dans les classes sont à l'usage de la communauté scolaire. Ils doivent par conséquent être respectés et toute forme de dégradation délibérée doit être évitée. Les couloirs et l'accès aux portes ne doivent être obstrués à aucun moment. Les sacs des élèves, vêtements, etc. doivent être rangés comme il se doit dans les casiers, ou être accrochés sur les patères, et non laissés sur le sol. Les déchets devront être déposés dans les réceptacles appropriés. Tous comportements gênant les classes sont inappropriés.

Infirmier¹

Une infirmière est présente afin de faire face aux situations d'urgence.

Sortie du campus¹

L'administration étant responsable de la sécurité des élèves, ceux-ci ne sont pas autorisés à quitter le campus durant la journée sans autorisation préalable du Principal concerné. Les élèves de grade 12, IB2 et de terminale peuvent quitter le campus uniquement pendant la pause déjeuner. Une carte des zones autorisées de Versoix est disponible dans le bureau du Principal. Ce privilège peut être révoqué en cas de préoccupations comportementales.

Présence aux cours²

Un apprentissage efficace exige des élèves qu'ils arrivent à l'heure et assistent à tous les cours. La présence à l'école est obligatoire à moins que les élèves ne soient malades ou qu'ils aient une excuse officiellement reconnue par l'école. Les jours supplémentaires de vacances ne sont pas acceptés. Toute absence d'un élève quittant le campus sans autorisation préalable donnée par le Principal concerné sera considérée comme non excusée et comme étant une violation du règlement.

Electronic equipment

The use of school-issued iPads and Macbooks are accepted in classrooms only under a teachers' instruction. They may be used outside classrooms. Misuse will result in the confiscation of the item until the end of the week. Disruption of the learning environment with these items will also result in their confiscation.

The use of mobile phones is forbidden in class. Both telephone conversations and the use of headphones are not permitted inside buildings. Misuse will result in the confiscation of the items. For reasons of security, students may collect their confiscated mobile phone at the end of the school day to be returned to their Principal's office before school begins the following day.

Study Periods¹

These are generally for students in grade 11/IB01/1ère or above. The library, Olympus mezzanine and study hall are the areas on campus where students should go during these times.

Academic Honesty²

All work is to be produced respecting the deadlines given and presented in a clean and clearly legible fashion. Plagiarism and other forms of cheating are not acceptable. Cheating in tests will be immediately sanctioned, earning a failing grade. No electronic devices (including smart watches) are to be used during summative assessment.

Break / Recess

Weather permitting, students are expected to leave the buildings for fresh air and a brief change of environment. They are permitted to stay in the corridors of the buildings only in cases of inclement weather. In this case Primary students will be supervised in classroom. Secondary students should not be in classrooms during any break period without appropriate adult supervision. In Secondary school the five-minute class change-over periods are not considered as breaks but just as periods to prepare for the next class. Therefore, going to the Panther Café is not permitted during this time.

The Grenier & Olympus Mezzanine¹

This is a place reserved for senior students (grade 11/IB01/1ère or above) for study or relaxation. Nonetheless, during lunchtime they are opened as picnic spaces for all students. Stairways are to be kept clear in case of emergency evacuation of the building.

Classrooms / Corridors

Individual desks and other classroom resources are for the use of many in the learning community. They are to be respected and all forms of deliberate damage must be avoided. Corridors and doorways are to remain free from obstructions at all times. Student book bags, coats etc should be stored appropriately in lockers or on hooks and not left on floors. Litter is to be placed in appropriate bins. Behaviour which disturbs classes inside buildings is not deemed appropriate.

Infirmary¹

A nurse is on duty to deal with emergency situations.

Off Campus¹

Given the administration's responsibility for safety, students are not to leave campus during the school day without prior authorisation from the relevant Principal. Grade 12, IB2 and Terminale students are allowed to leave campus only at lunch time. A map of the allowed areas of Versoix is available in the Principal's office. This privilege may be revoked in case of behavioural concerns.

Attendance²

Effective learning demands that students arrive on time and attend all scheduled classes. School attendance is mandatory throughout each term unless students are ill or have official justification recognized by school. Additional days of holiday will not be granted. Any absence due to a student leaving campus without prior approval of the relevant Principal will be counted as unexcused and followed up as a serious violation of the behaviour code.

Absences²

Les parents sont tenus d'informer l'école de l'absence d'un élève en appelant la messagerie vocale du service des absences de la section concernée. Le numéro de téléphone sera communiqué en début d'année scolaire. Au secondaire les raisons et les dates de l'absence doivent être fournies par écrit le premier jour d'absence. Les absences deviennent non excusées si un formulaire vert de réadmission n'est pas obtenu après le deuxième jour de retour à l'école. Les tests non effectués ou les cours manqués dus à des absences non excusées impliqueront l'application de certaines conséquences académiques. L'école se réserve le droit de demander un certificat médical en cas d'absence lors d'un test ou d'un examen.

Le bureau du Principal concerné doit être prévenu à l'avance par un courrier des parents de tout rendez-vous d'ordre médical. Les élèves ne pourront réintégrer leur classe qu'en possession d'un formulaire vert de réadmission qui leur sera délivré par le bureau des absences après vérification de l'absence.

Nourriture et Boissons

La consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les salles de classe ou les laboratoires de sciences – exception faite des bouteilles d'eau (dans les salles de classe). Les boissons énergétiques (avec taux élevé en sucre et/ou caféine) ne doivent pas être apportées à l'école, celles-ci ayant des effets néfastes sur la santé. La livraison de nourriture par des prestataires externes est interdite avant 17h30.

Bien être et santé

Le Collège du Léman soutient une politique de santé globale qui encourage un comportement sain et décourage les pratiques dangereuses pour la santé. Le CdL encourage ainsi une alimentation équilibrée et une santé physique au travers de ses activités sportives. Il n'autorise ni la consommation d'alcool ni la consommation d'autres drogues, y compris la consommation de tabac ou e-cigarettes.

- **Consommation de tabac** : le CdL est un campus NON FUMEUR - la politique s'applique à tous les bâtiments du CdL ainsi qu'aux abords de l'école. Cette politique s'applique à tous les employés, les élèves, les parents et les visiteurs. Tout élève surpris en train de fumer sera considéré comme ayant commis une offense envers les accords de la communauté et encourra un placement en niveau disciplinaire 2. Les cigarettes électroniques sont considérées comme cigarettes et leurs utilisations seront traitées comme ci-dessus

- **Alcool et drogues diverses altérant le comportement** : dans le cadre de notre programme de prévention de l'abus des drogues, l'école se réserve le droit de demander expressément à chaque élève de consentir à :

- une fouille raisonnable des vêtements, sacs et casiers
- effectuer un test d'alcool / de drogue

Un résultat positif ou un refus d'effectuer le test ou de consentir à la fouille impliquera des mesures disciplinaires passibles d'un renvoi. Pour une récidive ou en cas de possession de drogue ou de trafic de drogue, l'école se réserve le droit de renvoyer l'élève dans l'intérêt de la communauté.

Démonstration publique d'affection

Dans notre milieu multiculturel, les démonstrations publiques d'affection doivent être évitées car elles peuvent causer de l'offense et du malentendu à d'autres membres de la communauté. Un contact physique prolongé, sauf en tenant les mains est interdit. Les rapports sexuels sont interdits.

Objets dangereux

Tous les objets dangereux pouvant blesser tels que les couteaux, pistolets à billes et lasers ne doivent en aucun cas être introduits dans l'enceinte du collège. De même, tout faux objets ressemblant à des armes (tels que faux pistolets, fausses carabines etc.) sont prohibés sur le campus.

Transports

Pour des préoccupations liées à la sécurité, à des aires de parking limitées et un trafic déjà surchargé **les élèves ne sont pas autorisés à venir avec leur propre véhicule** à l'école. Le parking sur le campus ainsi qu'au centre sportif de la Bécassière n'est pas autorisé.

Si toutefois des élèves possédant un permis de conduire valide, devaient se rendre à l'école par leur propre moyen, ils doivent avoir une permission parentale (document remis par l'école avec des conditions particulières) ensuite validée par le Principal concerné. Les internes n'ont pas la permission d'avoir une voiture sur le campus ou ailleurs et ne doivent en aucun cas accepter d'être transportés par des amis sans une permission expresse de la direction de l'internat (en addition d'une permission parentale). Les moyens de locomotions tels que vélos, planche à roulettes, rollers, scooters et segways ne doivent pas être utilisés sur le campus avant 18h00.

Absence²

Parents must inform the school of a student's absence by phoning the Absence Service Voicemail of the relevant section. The phone number will be communicated at the start of the school year. In Secondary school the reason and dates for absence must be presented in writing on the first day of absence. Absences become unexcused if no green readmit slip is obtained by the second day after the return to school. Tests or other work missed due to unexcused absences will result in academic consequences being applied. The school reserves the right to request a medical certificate in case of absence from a test or exam.

The relevant Principal's office must be informed in advance by a letter from parents of medical appointments. Students will only be accepted back into class with a green slip from the attendance office verifying absence.

Food and Drink

Food and drink are not permitted inside class buildings and classrooms, other than bottles of water. Owing to undesirable health effects, high-energy drinks (with high sugar and/or caffeine content) are not to be brought to the school at all. The delivery of food from external providers is prohibited before 5.30 p.m.

Holistic Health Focus

Collège du Léman supports a holistic health policy that encourages healthy behaviour and discourages dangerous health practices. CDL encourages a balanced nutrition and physical health in its sports and athletic programmes. It permits neither alcohol and other drug consumption nor the smoking of tobacco or e-cigarettes.

- **Smoking**: For all employees, students, parents and visitors, the CDL campus is a NON-SMOKING environment – a policy that extends to all CDL properties and the immediate locality of the school. Incidents of smoking in these areas will be treated as offenses against community agreements and dealt with by rising Levels of Concern. E-cigarettes are considered as cigarettes and their use is treated as above.

- **Alcohol and Other Drugs and behaviour altering substances**: As part of our substance abuse prevention programme the school reserves the right to:

- Conduct a reasonable search of clothing, bags and lockers.
- Conduct an alcohol and/or drug test.

A positive result or a refusal to take the test will entail disciplinary measures which may result in expulsion. For a repeat incidence or any incidence of drug possession or dealing, the school reserves the right to expel the student in the interests of the wider community.

Public Displays of affection

In our multicultural setting, intimate displays of affection must be avoided as it may cause offense and misunderstanding to other members of the community. Prolonged physical contact, except holding hands is prohibited. Sexual relationships are forbidden.

Dangerous Objects

Any dangerous object which could harm others such as knives, pellet guns and lasers must not be brought onto the campus. Likewise, fake or toy objects looking like weapons (such as toy pistols, rifles etc) are prohibited on campus.

Transportation

Owing to limited parking, traffic congestion and concerns for safety, **students should not drive to school**. Parking on campus and in the Bécassière car park is not permitted.

However, if day students (with valid driving license) need to come to school by car, they must obtain parental permission (school form with special conditions to complete) and have this permission validated by the relevant Principal. Boarders are not permitted to have a car either on the campus or in the surrounding areas and are not allowed to accept lifts in friends' cars without the express permission of the Boarding Management team (in addition to the written permission from their parents). Items such as Rollerskates, skateboards, bicycles, scooters and segways must not be used on campus before 6.00 p.m.

Elèves sur le campus en dehors des heures scolaires

Les élèves ne doivent pas se trouver sur le campus après 16h00 ou pendant les week-ends sans que cette présence soit justifiée par la participation à une activité officielle de l'école (études, sports...). N'ayant pas de personnel en surveillance, il s'agit d'un problème de sécurité. La seconde ligne de bus est seulement pour les élèves ayant participé à une activité officielle de l'école.

CODE VESTIMENTAIRE

De façon générale, les élèves sont tenus de porter une tenue vestimentaire appropriée au cadre scolaire. Plus spécialement :
Le port de l'uniforme est de rigueur pour les élèves du Préscolaire et du Primaire : Short cargo, pantalon, robe ou jupe, robe bleu d'école d'été, polo blanc avec logo CDL, pull-over à col v rouge, cardigan ou polaire avec logo CDL.
Les collants, les chaussettes et les leggings doivent être rouges, blancs, beige seulement (ni motif ni multicolore).
Tous les éléments doivent être étiquetés avec le nom et la classe de l'enfant.

Tenue vestimentaire

Pour autant que nous encourageons l'expression de la multi-culturalité, les vêtements doivent :

- être corrects, propres et de bon goût
- ne pas être déchirés, troués, transparents, rafistolés de façon visible,
- ne pas montrer de messages offensants, de publicités pour des alcools ou autres drogues, y compris le tabac

Hauts¹

La largeur des bretelles des hauts doivent être au minimum de 4 cm. Les hauts doivent couvrir les hanches et ne doivent pas avoir de décolleté profond.

Jupes, Shorts et Pantalons¹

Les **jupe** et les **shorts** ne doivent pas remonter plus haut que 10 cm au-dessus du genou. Les leggings doivent être uniquement portés avec une jupe ou un short qui ne doit pas remonter plus haut que 10 cm au-dessus du genou.

Les **pantalons** doivent être portés dans tous les cas au niveau de la taille et ne doivent pas être excessivement bouffants.

Les **sous-vêtements** ne doivent être visibles en aucune façon.

Chapeaux, casquettes et capuches

Le port de chapeaux / casquettes / capuches est autorisé sur le campus mais ils doivent être ôtés à l'intérieur des bâtiments.

Chaussures

Les tongs ou chaussures possédant un talon de plus 6,5 cm présentent des risques pour la santé et la sécurité et ne sont pas autorisées au sein de la communauté scolaire. De plus, les élèves doivent éviter d'entrer dans les bâtiments avec des chaussures boueuses.

Coiffure

Ne sont pas autorisés les colorations de cheveux/styles de coiffures/coups etc. « extrêmes ».

Piercings et tatouages

Aucun piercing visible n'est autorisé, sauf les boucles d'oreilles discrètes. Aucun tatouage ne doit être visible.

Students on campus after normal school hours

Parents and students are reminded that students should not be on the campus after 16.00 or on weekends without official approval through their registration in after-school activities or classes. We do not have staff on duty to supervise such students and therefore this is a safety and security issue. The second bus service is also only for students registered in after school official activities.

DRESS CODE

Generally, students are expected to dress in a way appropriate for a place of study. Specifically:
All Preschool and Primary students are expected to wear school uniform: Khaki shorts, trousers, dress or skirt, blue summer school dress, white polo shirt with CDL logo, red v-neck jumper, cardigan or fleece with CDL logo.
Tights, socks and leggings should be red, white or beige only (no patterned and multi-coloured designs).
All items must be labelled with the child's name and class.

Clothing

While expression of our multicultural community is encouraged, clothing:

- should be smart, clean and in good taste
- should not be torn, holed, see-through, show visible patches
- should not exhibit any form of profanity or advertisements for alcohol or other drugs, including tobacco

Top¹

Tops should have straps (at least 4 cm) or cover the shoulders. They must cover to the hips and should not have a low neckline.

Skirts, Shorts and Trousers¹

Skirts and shorts should be no higher than 10cm above the knee. Leggings may only be worn with skirts or shorts that are no higher than 10cm above the knee.

Trousers should be worn at waist level at all times and should not be excessively baggy.

Undergarments should not be visible at any time.

Hats, Caps and hoods

Hats, caps and hoods may be worn on campus but are to be removed inside buildings.

Shoes

Flip-flops or shoes with heels over 6.5cm high can present health and safety issues and are not appropriate within our learning community. In addition, students are to avoid entering buildings with muddy shoes.

Hair

No distracting extremes of facial hair, hair styles and colouring are permitted.

Piercings & Tattoos

No piercings are permitted except discreet earrings. No tattoos may be visible.

Merci de noter :

- L'école se réserve le droit et la responsabilité de modifier le présent Code à tout moment durant l'année scolaire.
- Si un vêtement inapproprié est porté, l'élève devra se changer.
- Ce Code est également applicable lors des voyages scolaires, lors des événements ayant lieu hors campus et à bord des bus scolaires.
- Ce document sera remis et expliqué aux élèves en début d'année scolaire. Les élèves et les parents seront priés de bien vouloir le signer afin d'attester sa lecture ainsi que de confirmer leur compréhension du Code Comportemental et du Code Vestimentaire.

CONSEQUENCES D'UN MAUVAIS COMPORTEMENT, RECONNAISSANCE DE PROGRES ET NIVEAUX DISCIPLINAIRES

Conséquences d'un mauvais comportement

Tout comportement ne correspondant pas aux attentes décrites dans le Code Comportemental et le Code Vestimentaire sera suivi de conséquences. Ces dernières doivent être justes, adéquates et clairement comprises par toutes les personnes concernées. Hormis pour le travail remis en retard, le niveau académique ne sera pas affecté. Cependant il y aura un impact sur la note de vie scolaire (attitude générale envers l'école) qui apparaîtra sur le bulletin de notation. En général, les conséquences pour mauvais comportement doivent :

- être appliquées systématiquement
- contribuer à une progression comportementale
- conduire à la réflexion et à l'autodiscipline.

Toutefois, elles doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter aux circonstances individuelles et, dans chaque cas, il doit être vérifié que le problème n'a pas été causé par un facteur indépendant du contrôle de l'élève (par exemple : retard de bus ou de train).

Reconnaissance des progrès

La conséquence d'un mauvais comportement doit être contrebalancée par la reconnaissance des progrès et d'un comportement exemplaire. Les opportunités pour une reconnaissance discrète des progrès doivent être recherchées et des encouragements doivent être délivrés des façons suivantes :

- commentaires verbaux positifs de la part des professeurs,
- notification du progrès dans le bulletin,
- appel téléphonique ou envoi d'un courriel aux parents.

En outre, la reconnaissance des progrès scolaires, des efforts et de la participation aux activités de l'école, peut être mentionnée par écrit dans la cérémonie de remise des diplômes.

Suivis Disciplinaires¹

L'apprentissage d'un comportement convenable relève de la responsabilité commune des élèves, des parents et du corps enseignant. Les élèves doivent être attentifs aux attentes de l'école lors de leur apprentissage, et les parents et le corps enseignant doivent inciter les élèves de façon ferme et juste à respecter les attentes comportementales.

Les élèves dont le comportement ne répond pas aux attentes décrites dans le code comportemental et/ou est préoccupant, seront confrontés aux conséquences mentionnées dans ce règlement disciplinaire².

¹ Non applicable pour le pré-scolaire et le primaire

² Des précisions sur ces points particuliers seront remis en début d'année scolaire ou dès l'arrivée de l'élève.

Please note that:

- The school reserves the right to modify its guidelines on the Behavioural and Dress Codes as it sees appropriate at any time during the school year.
- If inappropriate clothing is worn to school, students will be expected to change.
- This code of conduct is applicable for any activity organised by the school such as museum visits, school trips and sports events and also during school bus transportation.
- This document will be handed to students and explained to them at the beginning of the school year. Students and their parents will be asked to sign that they have read and understood the behavioural and dress codes.

CONSEQUENCES OF MISCONDUCT, RECOGNITION OF IMPROVEMENT AND LEVELS OF CONCERN

Consequences of Misconduct

The fact that there will be consequences for behaviour falling below the expectations described in the behavioural code must be clear. Consequences must be fair, appropriate and clearly understood by all who are affected by them. Except for work given in late, the academic grade will not be affected but there will be an impact on the 'habits and attitude to learning' (HAL) grade, to appear on the marking period reports. In general, consequences of misconduct must:

- be used consistently
- contribute towards improved behaviour, and
- lead to more reflective thought and self-discipline.

However, there must be sufficient flexibility to allow for individual circumstances and in each case checks must be made that the problem has not been caused by a factor beyond the student's control (e.g. late bus or train).

Recognition of Improvement

Consequences of misconduct should be balanced by appropriate recognition of improvement and of exemplary behaviour. Opportunities for 'low-key' recognition of improvement should be sought and encouragement given where possible, such as:

- Positive verbal comments from teachers
- A mention of improvement in the report
- A telephone call or e-mail message to parents.

In addition, recognition of academic improvement, effort and contribution to school activities may be given on written work, in the marking period reports, in school newsletters and at the graduation ceremonies.

Disciplinary follow up¹

Instruction about proper behaviour is a joint responsibility of students, parents and faculty. Students are to be attentive in being taught expectations and then the parents and the faculty should firmly and kindly support and encourage students in following this behaviour.

Students, whose behaviour falls below the expectations described in the behavioural code and are a cause for concern, will experience the consequences laid out in this behavior policy².

¹ Not applicable in Preschool and Primary School

² Further documentation will be provided at the beginning of the school year or on arrival about these particular articles